

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2023

DELIBERATION N° 2023-02-014-DEEJ

Nomenclature : 7.1.3

OBJET : TARIFICATION DES SERVICES 2023

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 4 février 2023
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

07/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le trois février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à	M. MABILLET
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à	Mme DUPRE
M. GARANS	procuration	à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Arrivée de Mme MOUNIER au point n° 2023-02-002-DR/FIN

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29 en début de séance 30 au point n° 2023-02-002-DR/FIN
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 3 au point n° 2023-02-002-DR/FIN
Nombre de votants	33

Comme chaque année, la tarification des services aux familles doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Depuis 2022, la CAF des Landes exige, pour les journées et 1/2 journées d'accueil de loisirs de présenter les tableaux tarifaires en intégrant le coût du service et toutes les aides perçues tant par les familles et les structures. Cette présentation impose une mise à jour annuelle des tarifs pour tenir compte notamment de l'intégration du coût annuel du service et de toute évolution de prestation éventuelle.



La CAF des Landes nous a fait parvenir son nouveau règlement intérieur de l'Aide aux départs en vacances et à l'accès aux Temps Libres (ATL), pour la période du 3 janvier 2023 au 4 janvier 2024. Ce nouveau règlement a fait l'objet d'une validation de la part des Administrateurs de la CAF des Landes en Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2022.

Il reconduit quasiment à l'identique celui de l'année précédente :

Les aides au temps libre sont maintenues sur la même base qu'en 2022.

2022- ATL CAF 40	1/2 Journée	Journée	SÉJOURS Aide/jour
0 < QF < 449	4,00 €	8,00 €	14,00 €
449,01 < QF < 794	3,00 €	6,00 €	12,00 €
794,01 < QF < 905	1,50 €	3,00 €	10,00 €

Les tarifs plafonds et plancher restent inchangés.

Tarifs et reste à charge plafond	Journée		Demi- journée (avec restauration)	
	Tarif plafond	Reste à Charge plafond	Tarif plafond	Reste à Charge plafond
QF ≤ 449	11,00 €	3,00 €	5,50 €	1,50 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	12,00 €	6,00 €	6,00 €	3,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 786	12,00 €	9,00 €	6,00 €	4,50 €

L'organisme impose un reste à charge plancher d'au moins 1 € en journée et 0,50 € en 1/2 journée.

Quelques modifications sont toutefois à prendre en compte :

- La disparition du tarif hors département : désormais, la tarification du service doit être la même pour toutes les familles, à quotient familial identique, que les allocataires résident sur la commune ou hors commune.
- Les familles allocataires avec un seul enfant à charge, et dont le quotient familial est ≤ 905 € et ayant perçu au moins une prestation familiale mensuelle au mois d'octobre 2022 ou étant bénéficiaire du RSA, PPA ou de l'APL, sont éligibles au dispositif ATL
- Il est précisé que « dans le cadre d'une garde alternée d'au moins un enfant, avec ou sans partage des allocations familiales, le parent n'ayant pas à charge le ou les enfants au sens des prestations familiales peut bénéficier de la carte d'identité vacances qui donne droit à l'ATL, calculée sur le dossier du deuxième parent, l'aide aux temps libres étant un droit à l'enfant »,
- Il intègre le dispositif de l'accueil des enfants de familles ukrainiennes qui prévoit que dès lors qu'elles sont titulaires d'une autorisation provisoire de séjour « bénéficiaires de la protection temporaire » et qu'elles ont au moins un enfant à charge, le QF de



référence (inférieur ou égal à 905 €), sera celui du mois d'ouverture de droit à une prestation familiale, RSA, PPA ou de l'APL.

Rappelant le contexte économique et social actuel, M. le Maire réaffirme sa volonté de ne pas augmenter les tarifs des services aux familles et ce malgré des charges qui ne manqueront pas d'évoluer en 2023 (prix des denrées alimentaires, des produits d'entretien, augmentation des salaires des agents et charges de fourniture d'énergie) et alors que, pour l'heure, les soutiens aux structures restent inchangés.

	Barème CAF	Proposition de présentation	
Accueil de loisirs extrascolaire	0,579 €/h	Demi-journée	2,315 €
	4,63 €/jour	Journée	4,63 €
Accueil de loisirs périscolaire	0,549 €/h	Demi-journée	2,195 €
	4,39 €/jour	Journée	4,39 €
Accueil adolescents	0,858 €/h	Demi-journée	3,43 €
	6,86 €/jour	Journée	6,86 €

Il propose également, pour rééquilibrer la progression de la grille tarifaire de l'accueil au centre de loisirs, de réduire le tarif de l'accueil au centre de loisirs pour la tranche de QF de 1800 à 2300 €, passant conformément à la présentation ci-dessous :

- pour la journée (incluant le repas) : de 16,10 € à 14,40 €
- pour la demi-journée (avec repas) : de 15,10 € à 13,50 €
- pour la demi-journée (sans repas) : de 11,40 € à 9,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le règlement intérieur de la CAF,

Vu la délibération tarifaire 20220111-DEEJ du 6 janvier 2022

DÉLIBÈRE

FIXE les nouvelles modalités tarifaires de l'accueil périscolaire qu'il suit à compter du 3 janvier 2022

x RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est assurée par la cuisine centrale municipale.

Les repas sont produits tous les jours pour être livrés dans les différents restaurants satellites.

Le tarif s'établit en fonction du quotient familial établi par la CAF au 1er janvier de l'année.

Un tarif, majoré de 30 %, est prévu pour les repas consommés sans réservation.



Conformément au règlement intérieur de la restauration scolaire, les repas doivent être réservés par les familles au moins 15 jours avant la consommation.

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs	Tarifs majorés	Tarifs PAI et repas froids (pique niques)
Restauration scolaire	QF \leq 620	1,00 €	1,30 €	0,52 €
	620,01 \leq QF \leq 905	2,00 €	2,60 €	1,05 €
	905,01 \leq QF \leq 1200	2,80 €	3,64 €	1,47 €
	1200,01 \leq QF \leq 1500	3,10 €	4,03 €	1,63 €
	1500,01 \leq QF \leq 1800	3,60 €	4,68 €	1,89 €
	QF \geq 1800,01	4,10 €	5,33 €	2,15 €

x RESTAURATION ADULTES

◆ Personnel de la Direction Éducation Enfance et Jeunesse

CATEGORIES	TARIFS
ATSEM*	Gratuité
Personnel Petite Enfance*	Gratuité
Autre Personnel Régime général	1,15 € avant application des cotisations
Autre Personnel CNRACL	1,45 € avant application des cotisations

* sous réserve d'une nécessité de service

◆ Personnel Éducation Nationale

CATEGORIES	TARIFS
Personnel surveillant indice \leq 466	2,14 €
Personnel surveillant indice \geq 466	3,11 €
Personnel non surveillant	4,10 €
Auxiliaire de Vie scolaire (AVS-AESH) et intervenants de l'éducation nationale	1,87 €

◆ Tarifs des repas livrés à l'Association Centre de Loisirs de Tarnos (déléataire)

CATEGORIES	TARIFS (Barème au Centre de Loisirs)
REPAS	2,50 €
PIQUE NIQUE	2,50 €
ANIMATEURS Centre de Loisirs	3,00 €



◆ **Autres tarifs**

CATEGORIES	TARIFS
REPAS FÊTE ÉCOLE	Coût unitaire des denrées
Intervenants Prestataires	5,92 €
Parents d'élèves	Identique à la tarification de l'enfant

x **ACCUEIL DE LOISIRS**

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les petits Tarnosiens de 3 à 10 ans fait l'objet d'une délégation de service public. Il permet aux enfants de bénéficier de l'accueil périscolaire matin et soir et du centre de loisirs des mercredis après-midi et des vacances scolaires.

L'accueil de loisirs jeunesse (11 – 17 ans) est animé par le services jeunesse.

Par ailleurs, le service des animations sportives propose des activités extrascolaires aux enfants et aux jeunes de la commune.

→ **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Activité	Quotient Familial (CAF)	Allocataire CAF		Non allocataire	
		Matin ou Soir	Matin et Soir	Matin ou Soir	Matin et Soir
Accueil périscolaire	QF ≤ 620	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	620,01 ≤ QF ≤ 905	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	905,01 ≤ QF ≤ 1200	1,03 €	1,75 €	1,13 €	2,06 €
	1200,01 ≤ QF ≤ 1500	1,03 €	1,75 €	1,24 €	2,27 €
	1500,01 ≤ QF ≤ 1800	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €
	QF ≥ 1800,01	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €

→ **CENTRE DE LOISIRS 3 – 10 ANS**

JOURNÉE (restauration comprise)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	CAF ATL 2022	PSO CAF	Conseil Départ 40	Commune
QF ≤ 449	9,00 €	1,00 €	65,92 €	8,00 €	4,39 €	0,93 €	51,60 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	9,00 €	3,00 €	65,92 €	6,00 €	4,39 €	0,93 €	51,60 €
794,01 ≤ QF ≤ 905	9,50 €	6,50 €	65,92 €	3,00 €	4,39 €	0,93 €	51,10 €
905,01 ≤ QF ≤ 1200	9,80 €	9,80 €	65,92 €		4,39 €	0,93 €	50,80 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	10,00 €	10,00 €	65,92 €		4,39 €	0,93 €	50,60 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	10,50 €	10,50 €	65,92 €		4,39 €	0,93 €	50,10 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	14,40 €	14,40 €	65,92 €		4,39 €	0,93 €	46,20 €
QF ≥ 2300,01	17,80 €	17,80 €	65,92 €		4,39 €	0,93 €	42,80 €



DEMI-JOURNÉE <i>(restauration comprise)</i>	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	CAF ATL 2022	PSO CAF	Conseil Départ 40	Commune
QF ≤ 449	4,80 €	0,80 €	35,46 €	4,00 €	2,31 €	0,93 €	27,42 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	4,80 €	1,80 €	35,46 €	3,00 €	2,31 €	0,93 €	27,42 €
794,01 ≤ QF ≤ 905	6,00 €	4,50 €	35,46 €	1,50 €	2,31 €	0,93 €	26,22 €
905,01 ≤ QF ≤ 1200	7,30 €	7,30 €	35,46 €		2,31 €	0,93 €	24,92 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	7,80 €	7,80 €	35,46 €		2,31 €	0,93 €	24,42 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	9,40 €	9,40 €	35,46 €		2,31 €	0,93 €	22,82 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	13,50 €	13,50 €	35,46 €		2,31 €	0,93 €	18,72 €
QF ≥ 2300,01	16,50 €	16,50 €	35,46 €		2,31 €	0,93 €	15,72 €
DEMI-JOURNÉE <i>(sans restauration)</i>	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	CAF ATL 2022	PSO CAF	Conseil Départ 40	Commune
QF ≤ 449	4,60 €	0,60 €	32,96 €	4,00 €	2,31 €	0,47 €	25,58 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	4,60 €	1,60 €	32,96 €	3,00 €	2,31 €	0,47 €	25,58 €
794,01 ≤ QF ≤ 905	5,10 €	3,60 €	32,96 €	1,50 €	2,31 €	0,47 €	25,08 €
905,01 ≤ QF ≤ 1200	5,60 €	5,60 €	32,96 €		2,31 €	0,47 €	24,58 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	6,00 €	6,00 €	32,96 €		2,31 €	0,47 €	24,18 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	6,60 €	6,60 €	32,96 €		2,31 €	0,47 €	23,58 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	9,20 €	9,20 €	32,96 €		2,31 €	0,47 €	20,98 €
QF ≥ 2300,01	13,30 €	13,30 €	32,96 €		2,31 €	0,47 €	16,88 €

Certaines animations, qui nécessitent l'intervention d'un prestataire, pourront faire l'objet d'une tarification complémentaire, venant s'ajouter au prix de journée et de demi-journée. Ces dernières, qui nécessitent l'intervention de prestataire, auront un coût pouvant varier entre 1 et 4 euros.

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

→ ACCUEIL DE LOISIRS 11-17 ANS

Le pôle jeunesse propose un accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes tarnosiens de 11 à 17 ans.

L'inscription s'effectue sur la base d'une adhésion annuelle qui couvre une année scolaire et qui permet aux jeunes Tarnosiens d'accéder à des activités gratuitement tout au long de l'année.

Font toutefois l'objet d'une tarification les activités en extérieur.

Activité	Tarifs
Adhésion annuelle Accueil de loisirs sans Hébergement pour les 11-17 ans*	8,00 €
Animation extérieure sans prestation	4,00 €
Animation extérieure avec prestation	9,00 €



Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

x ANIMATIONS SPORTIVES (à modifier)

Le service des animations sportives organise des temps d'activités sportives à divers moments de l'année.

Activité	Quotient familial CAF	Tarifs
École des sports (année scolaire)		30,00 €
Activité Sport Adultes (année scolaire)		30,00 €
Activité Sport Senior (année scolaire)		30,00 €
Carte annuelle tennis municipal (année scolaire)		20,00 €
Sorties sportives	Sortie sans prestation	4,00 €
	Sortie avec prestation	9,00 €

ALSH SPORT	Quotient Familial	Prix de revient	Tarif	ATL	PSO	Aide CD 40	Participation Commune	Reste à charge Familles
Base : 5 demi-journées								
Allocataire CAF 40	QF ≤ 449	2 120,00 €	21,00 €	20,00 €	11,50 €	2,30 €	2 085,20 €	1,00 €
	449,01 ≤ QF ≤ 794	2 120,00 €	22,00 €	15,00 €	11,50 €	2,30 €	2 084,20 €	7,00 €
	794,01 ≤ QF ≤ 905	2 120,00 €	22,00 €	7,50 €	11,50 €	2,30 €	2 084,20 €	14,50 €
	QF ≥ 905,01	2 120,00 €	23,00 €	0,00 €	11,50 €	2,30 €	2 083,20 €	23,00 €
Non allocataire	QF ≤ 905	2 120,00 €	22,00 €	0,00 €	11,50 €	2,30 €	2 084,20 €	22,00 €
	QF ≥ 905,01	2 120,00 €	23,00 €	0,00 €	11,50 €	2,30 €	2 083,20 €	23,00 €

+ 30 € supplément sport

Des séjours sportifs sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

x SÉJOURS

Dans le cadre de ses activités extrascolaires, sportives et culturelles, des séjours sont organisés soit par la commune, soit par le délégataire de service public.

La tarification de ces séjours est organisée sur la base du quotient familial de la CAF.



<i>SÉJOURS HIVER</i>	5 jours			4 jours		
	Tarif	ATL CAF 2023	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2023	Prix à payer par les familles
QF ≤ 449	117,00 €	70,00 €	47,00 €	90,00 €	56,00 €	34,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	117,00 €	60,00 €	57,00 €	90,00 €	48,00 €	42,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	130,00 €	60,00 €	70,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 905	130,00 €	50,00 €	80,00 €	100,00 €	40,00 €	60,00 €
905,01 ≤ QF ≤ 1200	185,00 €		185,00 €	120,00 €		120,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	265,00 €		265,00 €	170,00 €		170,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	320,00 €		320,00 €	210,00 €		210,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	380,00 €		380,00 €	240,00 €		240,00 €
QF ≥ 2300,01	390,00 €		390,00 €	250,00 €		250,00 €
<i>+SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ-AUTOMNE</i>	5 JOURS			4 JOURS		
	Tarif	ATL CAF 2022	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2022	Prix à payer par les familles
QF ≤ 449	78,00 €	70,00 €	8,00 €	62,00 €	56,00 €	6,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	78,00 €	60,00 €	18,00 €	62,00 €	48,00 €	14,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	88,00 €	60,00 €	28,00 €	70,00 €	48,00 €	22,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 905	88,00 €	50,00 €	38,00 €	70,00 €	40,00 €	30,00 €
905,01 ≤ QF ≤ 1200	92,00 €		92,00 €	74,00 €		74,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	92,00 €		92,00 €	78,00 €		78,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	115,00 €		115,00 €	90,00 €		90,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	140,00 €		140,00 €	110,00 €		110,00 €
QF ≥ 2300,01	160,00 €		160,00 €	130,00 €		130,00 €
<i>SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ-AUTOMNE</i>	3 JOURS			2 JOURS		
	Tarif	ATL CAF 2022	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2022	Prix à payer par les familles
QF ≤ 449	46,00 €	42,00 €	4,00 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	46,00 €	36,00 €	10,00 €	31,00 €	24,00 €	7,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	49,00 €	36,00 €	13,00 €	35,00 €	24,00 €	11,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 905	49,00 €	30,00 €	19,00 €	35,00 €	20,00 €	15,00 €
905,01 ≤ QF ≤ 1200	53,00 €		53,00 €	38,00 €		38,00 €
1200,01 ≤ QF ≤	56,00 €		56,00 €	42,00 €		42,00 €



1500					
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	65,00 €		65,00 €	45,00 €	45,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	75,00 €		75,00 €	55,00 €	55,00 €
QF ≥ 2300,01	95,00 €		95,00 €	70,00 €	70,00 €

SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ- AUTOMNE À L'ÉTRANGER	5 JOURS				4 JOURS			
	Zone Europe			Zone Hors Europe	Zone Europe			Zone Hors Europe
	Tarif	ATL CAF 2022	Prix à payer par les familles	Tarif	Tarif	ATL CAF 2022	Prix à payer par les familles	Tarif
QF ≤ 449	120,00 €	70,00 €	50,00 €	120,00 €	100,00 €	56,00 €	44,00 €	100,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	120,00 €	60,00 €	60,00 €	120,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €	100,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	120,00 €	60,00 €	60,00 €	120,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €	100,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 905	120,00 €	50,00 €	70,00 €	120,00 €	100,00 €	40,00 €	60,00 €	100,00 €
905,01 ≤ QF ≤ 1200	160,00 €		160,00 €	160,00 €	120,00 €		120,00 €	120,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	250,00 €		250,00 €	250,00 €	180,00 €		180,00 €	180,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	260,00 €		260,00 €	260,00 €	210,00 €		210,00 €	210,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	280,00 €		280,00 €	280,00 €	220,00 €		220,00 €	220,00 €
QF ≥ 2300,01	390,00 €		390,00 €	390,00 €	250,00 €		250,00 €	250,00 €

x AIDES AUX FAMILLES

La municipalité, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des familles, prévoit des aides au financement de différents séjours auxquels pourraient être amenés à participer leur(s) enfant(s).

Deux types d'aides sont possibles :

- **l'aide au départ en vacances** : elle s'applique sur les séjours dits de loisirs durant les vacances scolaires, pour les familles ne bénéficiant pas de l'aide apportée par le Conseil Départemental des Landes (QF > 905) ;
- **l'aide au séjours pédagogiques** : elle s'applique dans le cadre scolaire à l'occasion des départs organisés par les établissements scolaires

Activité	Quotient familial CAF	Montant /jour
Aide au départ en vacances	905,01 ≤ QF ≤ 1200	20,00 €
	1200,01 ≤ QF ≤ 1500	15,00 €
	1500,01 ≤ QF ≤ 1800	10,00 €
	QF ≥ 1800,01	5,00 €



Activité	Montant
Aide au financement des séjours dits pédagogiques	20 % de la participation familiale plafonné à 100,00 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr